

# MACON.fr

Mâcon capitale de la Bourgogne du sud

## Le Site Patrimonial Remarquable (SPR)

**En septembre 2021, le patrimoine exceptionnel du centre historique de Mâcon, façonné par 2000 ans d'histoire, a été reconnu Site Patrimonial Remarquable (SPR).**

Ce dispositif permet de protéger, de gérer et de valoriser ce périmètre de la ville doté d'une grande variété d'édifices, de toutes époques et de toutes qualités, lui donnant un caractère authentique.

Aujourd'hui, il s'agit donc de préserver et de mettre en valeur ce patrimoine tout en répondant aux attentes de la vie contemporaine du centre ancien. Le Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) doit permettre cela en accompagnant les évolutions du paysage urbain et architectural. Il définira ainsi des règles claires et précises (matériaux, couleurs, abords, enseignes...) à respecter sur la plupart des immeubles bâtis et non bâtis (cour, jardin...) situés au sein du SPR.

Pour mieux comprendre le contexte et les enjeux de cette protection du patrimoine, une exposition consacrée au SPR est présentée à l'annexe de la mairie, rue Mathieu. Elle sera visible pendant toute la durée de l'étude préalable au PVAP. Le contenu de cette exposition est également mis à votre disposition dans la plaquette téléchargeable ci-dessous.



### HÔTEL DE VILLE DE MÂCON

Adresse postale :  
Quai Lamartine 71018 CEDEX Mâcon.

Entrée du public :  
Place Saint-Pierre.

L'accueil de l'Hôtel de Ville est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Le service État civil Réglementation est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h et le samedi de 9h00 à 12h00.

Pour connaître les horaires d'ouverture des autres services municipaux, consultez la page dédiée.

☎ 03 85 39 71 00  
Allô Mairie : 0800 337 273

**ESPACE  
PRESSE**